Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260608-2026_50-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 29/05/2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, N. COQUILLON, L. SIMIER, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
C. DUDOIGNON, procuration à E. PENVEN,
Y. HENRY, procuration à F. MANGARD,
L. BOURDON ; procuration à B. PARANTHOEN
K. MARIE ; procuration à L. FÉGAR,
Y. LOSTANLEN procuration à L. SIMIER

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Mme Béatrice PARANTHOEN.

2. FINANCES
A. Mission argent de poche

2026-50

Exposé des faits : Mise en œuvre du dispositif « Mission Argent de poche » : Convention tripartite avec l'association « Ligue de l'enseignement » et les communes participant au dispositif

Le service jeunesse du CIAS a expérimenté depuis l'été 2021 le dispositif ***« Mission Argent de poche ».***

- Plus de 500 jeunes se sont engagés (50% de filles et 50% de garçons, en majorité des collégiens),
- 36 communes se sont engagées,
- Plus de 4 000 missions ont été réalisées
- Plus 60 000 € d'indemnités ont été versés aux jeunes.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260608-2026_50-DE

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2026.

Pour ce faire, il est proposé d'engager un partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide de**

APPROUVER	La mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 6 juillet au 31 juillet 2026.
APPROUVER	L'affiliation à l'association Ligue de l'enseignement pour l'année 2026-2027.
APPROUVER	Les termes de la convention de partenariat ***« Mission Argent de poche »*** à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune.
ALLOUER	Un budget de 1 125,00 € correspondant à 75 missions.
AUTORISER	Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention.
DIRE	que les crédits budgétaires sont ouverts au Budget Primitif 2026
AUTORISER	Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la CAF des Côtes d'Armor.
AUTORISER	Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

À Ploubezre, le lundi 8 juin 2026

Le Maire,
Eddy PENVEN

Le secrétaire,
Béatrice PARANTHOEN